



## HOMMAGE

# Décès de l'ambassadeur Rudolf Bindschedler

**L'ambassadeur Rudolf Bindschedler est décédé dimanche après une longue et pénible maladie. Avec lui disparaît une personnalité qui a marqué la politique étrangère de notre pays.**

Né en 1915, Rudolf Bindschedler entra au Département politique fédéral en 1943. Sept ans plus tard, il en devint le chef du Service juridique. En 1961, il échangea cette position contre celle, plus indépendante, de juriconsulte au sein du Département politique, poste qu'il occupa jusqu'en 1980. Au cours de ses trente-sept années de carrière au sein de l'administration fédérale, ce serviteur exemplaire de l'Etat – exemplaire surtout en raison d'une capacité de jugement indépendant et du grand courage qu'il sut montrer en toute circonstance – a donné des impulsions décisives à la politique étrangère de la Suisse dans de nombreux domaines, en particulier ceux du droit et de la politique de neutralité, de la politique de sécurité de notre pays, de la protection des investissements à l'étranger et du règlement pacifique des différends internationaux.

### **Précurseur de la CSCE**

Dans ce dernier domaine, son nom restera indissolublement lié aux débuts de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe: c'est grâce à lui que la Suisse présenta à cette conférence, en 1973 déjà, un texte assurant la soumission de tout litige inter-étatique à des procédures de règlement pacifiques. Malgré son tempérament plutôt conservateur, Rudolf Bindschedler était en avance sur son temps: son projet, d'une construction très rigoureuse, était un modèle du genre. Il faut toutefois répudié par un certain nombre de pays participants, en raison tant du climat de confrontation Est-Ouest de l'époque que de l'attachement souvent excessif des Etats à leur souveraineté. Ce n'est qu'au début 1991 que notre continent est parvenu à se doter, ne serait-ce que partiellement, d'un système obligatoire de règlement des différends internationaux. Que ce système ait pu voir le jour est un

des mérites historiques de Rudolf Bindschedler. C'est également à lui que notre pays doit la définition de la neutralité qui a conditionné la politique extérieure de la Suisse pour de longues années.

### **Rigueur intellectuelle**

Pendant trente ans, Rudolf Bindschedler a également fait bénéficier le monde académique de sa science et de son expérience pratique. En 1950, la Faculté de droit de l'Université de Berne le nomma privat-docent et, en 1956, professeur de droit international public. Rudolf Bindschedler était un enseignant hautement apprécié: ses cours étaient clairs et vivants, alliant une connaissance profonde de la pratique à la rigueur intellectuelle du savant authentique. A l'enseignement universitaire s'ajoutait une production scientifique de premier plan. Ici encore, Bindschedler était en avance sur son temps puisque son premier grand ouvrage, paru en 1954, trois ans avant la conclusion du Traité instituant la Communauté économique européenne, portait sur l'intégration européenne. D'autres publications majeures avaient pour thèmes la protection de la propriété privée en droit international, la délimitation des compétences des Nations Unies, neutralité et sécurité, et le règlement des différends.

Rudolf Bindschedler avait une forte personnalité. Il savait être direct et avait horreur des paroles creuses. Ceux qui cherchaient à mieux le connaître étaient récompensés: ils découvraient un homme d'une grande envergure et d'une intégrité totale qui, toutefois, n'était pas sans apprécier les bons côtés de la vie et possédait un solide sens de l'humour.

Rudolf Bindschedler manquera beaucoup au pays et à la science qu'il a si bien servis. Il manquera tout autant à ceux qu'il a conseillés et appuyés, toujours avec discrétion et désintéressement.

**Lucius Cafilisch**

Ambassadeur, juriconsulte  
du Conseil fédéral